

## Compte rendu pour la réunion du Conseil Municipal du 27 février 2021

Etaient présents : Mesdames, BAY-GUEDES, BEAL, BEAUFORT, DEFAY Mireille, DEFAY Odile, DELEAU-FERRET, GIRE-JOUBERT, GUILLOT, OMBRET, PEYRET, ROUX-CHARRIER et WIERZBA, Messieurs, BRUYERE, CARDOSO, CHAPELLE, GIBERT, HABOUZIT, LARGIER, MALOSSE, NOUVET, RIBES, UGGERI et VERA.

Absents : Mme BONNARDEL (pouvoir à Mme GUILLOT), Mr CORNU, Mr RIVAT (pouvoir à Mr CHAPELLE) , Mme VIDAL (pouvoir à Mme DEFAY Mireille).

Monsieur CHAPELLE a été élu secrétaire.

### **Validation du Compte rendu des débats du conseil municipal du 23 janvier 2021**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 23 voix "pour" et 2 "contre" (M. HABOUZIT, Madame DELEAU-FERRET), Madame BEAUFORT ne participant pas au vote, approuve le compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2021.

### **Détermination de ratio pour les avancements de grades du personnel communal**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du ratio d'avancement de grade qui est fixé à 100 % pour tous les avancements de grade. Le Maire peut proposer un agent à l'avancement de grade cependant il devra toutefois appuyer sa décision sur les lignes directrices de gestion fixé par l'arrêté n° 2021/27 du 26 janvier 2021.

### **Création de quatre postes suite aux avancements de grades**

Monsieur NOUVET 1<sup>er</sup> adjoint fait part de la proposition de Monsieur le Maire de procéder à l'avancement de grade de 4 agents, il convient de créer les postes suivants :

- 3 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal

Le conseil Municipal a validé à l'unanimité la création de ces postes.

### **Eclairage public le Moulin Neuf .**

Des travaux d'éclairage public sont prévus sur la commune au Moulin Neuf , le syndicat départemental d'énergie a transmis à la Commune une proposition de participation municipale de **7 512.85 €** Le conseil municipal a validé à l'unanimité le projet et la participation de la Commune.

### **Eclairage public à Noustoulet.**

Des travaux d'éclairage public sont prévus sur la commune à Noustoulet , le syndicat départemental d'énergie a transmis à la Commune une proposition de participation municipale de **16 944.61 €** Le conseil municipal a validé à l'unanimité le projet et la participation de la Commune.

### **Eclairage public dans la rue de Pralong à Fay-la-Triouleyre.**

Des travaux d'éclairage public sont prévus sur la commune dans la rue de Pralong à Fay-la-Triouleyre, le syndicat départemental d'énergie a transmis à la Commune une proposition de participation municipale de **8 119.46 €** Le conseil municipal a validé à l'unanimité le projet et la participation de la Commune.

### **Enfouissement basse tension le Moulin neuf .**

Un projet de mise en souterrain du réseau basse tension est prévu sur la commune au Moulin Neuf , le syndicat départemental d'énergie a transmis à la Commune une proposition de participation municipale de **24 982.38 €** Le conseil municipal a validé à l'unanimité le projet et la participation de la Commune.

### **Enfouissement basse tension à Noustoulet.**

Un projet de mise en souterrain du réseau basse tension est prévu sur la commune à Noustoulet, le syndicat départemental d'énergie a transmis à la Commune une proposition de participation municipale de **47 296.49 €** Le conseil municipal a validé à l'unanimité le projet et la participation de la Commune.

### **Enfouissement basse tension dans la rue du Pralong à Fay-la-Triouleyre.**

Un projet de mise en souterrain du réseau basse tension est prévu sur la commune dans la rue du Pralong, le syndicat départemental d'énergie a transmis à la Commune une proposition de participation municipale de **22 448.16 €** Le conseil municipal a validé à l'unanimité le projet et la participation de la Commune.

### **Droit de préemption sur le quartier de la Varenne à Fay-la-Triouleyre**

Monsieur NOUVET 1<sup>er</sup> adjoint propose au conseil de déposer une déclaration d'intention d'aliéner pour préserver la possibilité de réaliser l'aménagement de ce P.U.P. afin d'en limiter l'accès aux seuls piétons et aux riverains du début de la rue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'exercice du droit de préemption sur le quartier de la Varenne à Fay-la-Triouleyre.

### **Décisions du Maire :**

- Arrêté de virement de crédit : le 29/01/2021 – virement du chapitre 022 Dépenses imprévues vers le chapitre 67 – article 6718 pour un montant de 63 853,04 €
- Marché public : Considérant les besoins recensés par la collectivité, il est lancé un Marché Public à procédure adaptée pour la mission de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Germain-Laprade.